

**« Appelle un expert » : les experts-comptables prolongent  
leur opération citoyenne à destination des chefs d'entreprise isolés  
et des indépendants**

**0 8000 65432**

**Accessible tous les jours,  
de 9h à 13h et de 14h à 18h (hors week-end)**

Partenaires quotidiens des entreprises et en première ligne dans l'application des mesures de soutien gouvernementales, les experts-comptables ont déployé depuis le 25 mars un dispositif citoyen exceptionnel pour renseigner sur toute la France les indépendants ou entreprises qui ne sont pas accompagnées par un expert-comptable. Un site web [Appelleunexpert.fr](http://Appelleunexpert.fr) constamment actualisé des dernières mesures vient compléter ce dispositif

« Appelle un expert » permet de répondre de façon personnalisée aux nombreuses interrogations pratiques des dirigeants. Les questions les plus récurrentes portent sur :

- Les conditions d'octroi du Prêt Garanti par l'Etat (PGE),
- Les recours en cas de refus,
- Les conditions de perception de l'aide de 1.500 € du Fonds de Solidarité,
- Les autres aides susceptibles d'être obtenues,
- Les cas de recours et les modalités de mise en œuvre de l'activité partielle...

En plus du numéro vert, un site web faisant l'inventaire de tous les dispositifs existants a été mis en ligne : [www.appelleunexpert.fr](http://www.appelleunexpert.fr). Constatment actualisé, ce site a pour vocation d'apporter des réponses et des outils aux chefs d'entreprises, mais aussi aux experts-comptables pour leurs clients.



*« Nous, les experts-comptables, sommes souvent comparés au médecin généraliste de l'entreprise. Cette comparaison trouve tristement son illustration dans cette période durant laquelle je sais pouvoir compter sur notre profession.*

*Il est de notre devoir professionnel, mais aussi civique, d'être en solidarité totale avec les entrepreneurs et leurs salariés, de les aider à faire face à ces conditions de travail dégradées, de les accompagner à mettre en place le dispositif d'activité partielle le plus adapté, d'obtenir les prêts auxquels ils ont droit en fonction de leur profil etc. », affirme Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables*



*« Beaucoup de conditions ont été rajoutées par l'Administration et entre l'annonce politique et la réalité, de nombreux chefs d'entreprise découvrent qu'ils ne sont pas éligibles à ce qu'ils pensaient être un acquis... Les déconvenues sont nombreuses et la hotline oriente vers d'autres dispositifs éventuels.*

*La plupart des chefs d'entreprise sont accompagnés par les 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs. Mais certains dirigeants sont encore isolés et ne savent pas à qui s'adresser. Nous voulons les informer et les aider à s'orienter dans toutes les mesures annoncées.*

*Cette opération citoyenne « Appelle un expert », initiée par l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, a été étendue à l'ensemble du territoire grâce au soutien du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables et au relais de tous les autres présidents de Conseils régionaux de l'Ordre, que je remercie. L'accompagnement des entreprises est en enjeu national qui doit être réalisé grâce à notre proximité dans les territoires.*

*Nous remercions aussi pour leur engagement l'ensemble des experts-comptables mobilisés pour aider les entreprises à traverser cette crise majeure. », précise **Laurent Benoudiz, président de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France***

#### **A propos de l'Ordre des experts-comptables**

*L'Ordre des experts-comptables rassemble au niveau national 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, il assure la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable, et veille au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle. L'Ordre est représenté par 23 conseils régionaux en métropole, en Corse, Martinique, Guadeloupe et La Réunion, ainsi que deux comités départementaux, Guyane et Mayotte. Parmi eux, l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, fédère plus de 6 100 experts-comptables franciliens, qui accompagnent 600 000 entreprises clientes, et est aussi à l'initiative du service citoyen « Allo Impôt » depuis 2010.*

#### **Contacts presse :**



Véronique Pernin – [vpernin@vpstrat.com](mailto:vpernin@vpstrat.com) – 0661616102

Raphael Gaftarnik – [rgaftarnik@vpstrat.com](mailto:rgaftarnik@vpstrat.com) - 0613011674